Pour citer cet article :

Lacassagne (Alexandre), Martin (Étienne), « État actuel de nos connaissances pour servir de préambule à l'étude analytique des travaux nouveaux sur l'anatomie, la physiologie, la psychologie et la sociologie des criminels », *Archives de l'anthropologie criminelle*, vol. XXI, 1906, p. 104-115
Source : Criminocorpus

ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE

ÉTAT ACTUEL DE NOS CONNAISSANCES POUR SERVIR DE PRÉAMBULE A L'ÉTUDE ANALYTIQUE DES TRAVAUX NOUVEAUX SUR L'ANATOMIE, LA PHYSIOLOGIE, LA PSYCHOLOGIE ET LA SOCIOLOGIE DES CRIMINELS (1).

Par les Drs A. LACASSAGNE et Étienne MARTIN.

« La science de la justice et la science de la nature sont une. Il faut que la justice devienne une médecine s'éclairant des sciences psychologiques. »

MICHELET.

Nous avons accepté de mettre les lecteurs de l'*Année psychologique* au courant des travaux d'anthropologie criminelle. Nous reproduisons dans les *Archives* le premier article consacré à ce sujet.

Il est difficile de débuter sans essayer de faire un résumé aussi succinct que possible de la question. Les publications actuelles se rattachent toutes par des racines plus ou moins profondes aux travaux antérieurs. Nous devons dire que les plus nombreuses nous viennent d'Italie. L'action fécondante de Lombroso est loin d'être épuisée et ses élèves contribuent à édifier sur des bases plus solides l'œuvre du maître.

L'Archivio di psichiatria, scienze penali, antropologia criminale fournit aux criminalistes une série d'observations anatomiques sur les criminels qui s'inspirent toutes des théories et de la méthode de Lombroso. Dans les autres pays la production est à beaucoup près moins abondante. On en est même à se demander si l'Italie est le seul pays où l'on étudie l'anthropologie des criminels.

Cet état des esprits qu'il était utile de signaler tout d'abord ne pourra

(1) Cet article a paru, en 1905, dans *l'Année psychologique*, d'A. BINET.

être parfaitement compris que si nous mettons au point l'histoire de l'étude des criminels pendant le siècle dernier.

Nous ferons ainsi passer le lecteur par les différentes phases de la question et en arrivant aux dernières années il possédera tous les documents nécessaires pour saisir l'état actuel de ces recherches.

Nous sommes, en effet, bien loin d'avoir des idées précises sur les criminels. Quel que soit le nombre des matériaux accumulés, la littérature considérable les concernant, les faits précis sont bien peu nombreux, les méthodes d'étude peu assurées, la période de tâtonnements et d'orientation n'a pas été dépassée; c'est une science déjà ancienne et tout à fait à l'état naissant.

Depuis bien longtemps les criminels ont fait l'objet des études d'observateurs très sagaces et très indépendants. Les premiers travaux dont le caractère scientifique ne puisse être mis en doute sont ceux de Gall. Le grand phrénologiste en localisant les passions n'a pas oublié de spécifier un territoire spécial à la cruauté.

En 1841, Lauvergne localisait le penchant criminel au niveau du cervelet. Ce sont surtout les anomalies psychologiques qui frappent, et Ferrus, en 1850, s'exprimait ainsi : « Tout en comprenant très bien que l'action à laquelle ils se livrent est punissable, les criminels ne comprennent pas qu'elle est anormale en soi. Ils savent, en d'autres termes, les droits de la société, mais ils ne comprennent pas les devoirs dictés par la conscience. » Avec Lucas, en 1847, se précise la notion d'hérédité. Dans son magnifique ouvrage les documents abondent pour servir à la démonstration de l'hérédité du crime, notion qui sera précisée plus tard par les travaux de Morel et par ceux de Lombroso, de Marro et de Déjerine.

La physionomie des criminels est étudiée par Casper, en 1854. Les rapports entre le crime et la folie font l'objet des travaux de Winslow, en Angleterre, vers la même époque. Morel, dans son traité des dégénérescences physiques, intellectuelles et morales, montre que le « mal moral » est le fait de la dégénérescence. Il coexiste avec des troubles intellectuels et physiques de même origine. Il décrit les malformations du crâne, des oreilles, des extrémités qui caractérisent ces dégénérés. Voici, du reste, le portrait qu'il en trace, n'est-ce pas là plus qu'une ébauche du « criminel-né » de l'école italienne? « Ces natures sont indéfinissables, si on ne les rattache à leur véritable origine. Les individus nés de ces conditions fatales se signalent de bonne heure par la dépravation de leurs tendances. Ils sont bizarres, irritables, violents, supportant difficilement le frein de la discipline et se montrant, le plus souvent, réfractaires à toute éducation. Ils se livrent *instinctivement* au mal, et leurs actes nuisibles et pervers sont à tort

en beaucoup de circonstances, désignés sous le nom de monomanies. Un des caractères intellectuels qui distinguent essentiellement ces variétés dégénérées, c'est que certaines aptitudes, remarquées dans le jeune âge, s'évanouissent, pour ainsi dire, subitement.

« Au point de vue physique, ils sont d'une constitution frêle et chétive. Leur stature est peu élevée, leur tête petite et mal conformée, la fréquence et la gravité des convulsions de l'enfance, chez ces êtres dégénérés, produisent le strabisme ou les difformités des extrémités inférieures, ainsi que des anomalies ou des arrêts de développement dans la structure intime des organes. Plusieurs sont incapables de se reproduire. Dans d'autres circonstances, enfin, bien plus nombreuses qu'on pourrait le croire, ils rentrent dans la classe de ceux que poursuit la vindicte des lois, et ils augmentent la population des prisons et des bagnes. »

Cette dépendance du physique et du moral, ainsi décrite, n'est pas fatale. Morel ajoute, en effet : « Le principe en vertu duquel se transmettent héréditairement les dispositions organiques, intellectuelles et morales des parents est irréfragable ; mais il est nécessaire de faire des différences que les nombreux exemples de dégénérés que nous avons sous les yeux viennent démontrer ; ainsi, le fait de compatibilité du mal moral avec un organisme sain et celui d'un organisme défectueux ou maladif avec l'exercice normal des facultés intellectuelles ou morales. »

Ces quelques citations démontrent que les travaux de Morel contiennent les premiers éléments de l'étude anthropologique des criminels, et c'est à sa doctrine de la dégénérescence physique et mentale que nous sommes encore obligés de revenir pour expliquer les caractères régressifs constatés sur leurs individus.

Cependant, les auteurs contemporains de Morel ne suivirent pas la voie qui leur était tracée. Despine, en 1868, dans son traité de la folie, consacre une longue étude aux criminels : « Les anomalies psychiques manifestées par les criminels sont de la plus haute gravité et tellement patentes qu'il est extraordinaire qu'elles n'aient pas attiré l'attention des psychologues. Ne cherchons pas ces anomalies psychiques dans les facultés intellectuelles proprement dites, dans la perception, dans la mémoire, dans le pouvoir d'associer les idées, de raisonner, c'est-à-dire dans la réflexion. L'anomalie mentale caractéristique des criminels se trouve uniquement dans les facultés morales, dans les éléments instinctifs de l'esprit qui donnent les désirs, les penchants, et qui sont nos principes d'action. »

Le Dr Bruce Thompson, médecin de la prison de Perth, confirme la conclusion de Despine.

Les facultés instinctives ou morales chez les grands criminels et chez les grands récidivistes sont tellement faibles qu'elles rendent leurs tendances au crime souvent irrésistibles, indiquant chez beaucoup un grand défaut et chez un bon nombre une absence totale de sens moral.

M. Hill, inspecteur des prisons, le professeur Lycock d'Édimbourg affirment que la presque totalité des criminels sont *moralement* imbéciles.

Dans ses publications en 1873 Maudsley fixait dans des termes encore plus précis la caractéristique psychologique du criminel : « Il y a pour l'homme une destinée que ses ancêtres lui ont faite, et nul, fût-il capable de le tenter, ne peut échapper à la tyrannie de son organisation. »

« Le scélérat n'est pas un scélérat par un choix délibéré des avantages de la scélératesse qui ne sont que duperies ou pour les jouissances de la scélératesse qui ne sont qu'embûches, mais par une inclination de sa nature faisant que le mal lui est un bien et le bien un mal. »

La question était donc bien nettement posée lorsque Lombroso commença ses études. Le criminel était considéré par les médecins comme un être à conformation psychique spéciale. Cette conformation doit être considérée comme héréditaire et pour Morel l'aspect physique, les stigmates de la dégénérescence accompagnent très souvent le « mal moral ».

I

Anomalies physiques.

Lombroso, avec les méthodes cliniques et statistiques nouvellement employées, multiplia le nombre des anomalies physiques constatées sur les criminels, si bien qu'il crut pouvoir en faire un type spécial anthropologique. L'anthropologie criminelle était créée. Ses collaborateurs accumulèrent les preuves ; partout des savants distingués répétèrent en corroborant les observations de Lombroso ou les contredisant. A l'heure actuelle on a trouvé sur les criminels une série d'anomalies physiques, physiologiques et morales. Les variations d'opinion portent surtout sur l'interprétation des phénomènes, sur les théories qui ont été présentées pour expliquer leur enchaînement.

Nous résumerons aussi brièvement que possible les particularités physiques, physiologiques et morales sur les criminels en renvoyant aux traités spéciaux pour tous les détails.

L'étude de l'hérédité des criminels est une des plus instructives. Les observations sont si nettes et si nombreuses qu'on peut admettre comme définitivement démontrée l'hérédité du crime comme celle de l'aliénation mentale. Les statistiques de Morel, de Lucas, de Marro, de Déjerine sont démonstratives.

D'après Lombroso, la *stature* des criminels est une exagération du type régional du pays auquel ils appartiennent.

L'*envergure* serait plus grande que la taille (caractère simiesque), le poids du corps légèrement supérieur à la normale.

L'*asymétrie cranienne* étudiée par Morel est un caractère généralement admis (plagiocéphalie).

La *capacité cranienne* serait moindre que normalement. Manouvrier l'a trouvée plus forte (1563 centimètres) chez soixante et un criminels.

Le *développement exagéré du massif facial*, des mâchoires et surtout de la mandibule, de la capacité orbitaire, des sinus frontaux, des bosses frontales, des zygomes, de la ligne rugueuse du temporal, a été très fréquemment noté ainsi que la persistance de la suture métopique.

Ottolenghi a étudié le *squelette du nez* et la forme du nez des criminels. Il a noté des osselets accessoires, la déformation de l'incisure nasale, l'asymétrie des fosses nasales.

Le *chevauchement des arcades dentaires*, la carie précoce des dents, la dimension exagérée des canines (dents de loup), les déformations des arcades alvéolaires (hyperboliques ou elliptiques) sont les particularités relevées du côté de la bouche et des dents.

Pour le crâne : existence de la fossette occipitale moyenne, du troisième condyle de l'occipital, présence de l'épactate ou os des Incas, saillie exagérée de la protubérance occipitale externe des crêtes frontales.

L'*oreille de Morel* a été rééditée par les criminalistes italiens; on a indiqué la fréquence des déformations de l'oreille; pavillon détaché du crâne, lobule adhérent, implantation des pavillons à des niveaux différents, tubercule de Darwin, saillie de l'anthélix sur l'hélix, pas d'hélix avec développement peu considérable des plis cartilagineux (1). *Les rides du front sont abondantes et profondes.*

Les *vertèbres* et les *côtes surnuméraires* se voient chez les criminels dans 12 p. 100 des cas, de même qu'on les trouve en nombre inférieur à la normale. Le canal sacré fut trouvé ouvert dans 42 p. 100 des cas.

4° L'*asymétrie du thorax*, les mamelles supplémentaires, les anomalies des organes génitaux (cryptorchidie, varicocèle, hydrocèle), la fréquence des hernies inguinales sont à noter.

Du côté des membres, existence du troisième trochanter du fémur (âge de la pierre polie), perforation de la fossette olécranienne de l'humérus. La main plus courte des assassins, plus longue chez les voleurs, les anomalies des lignes de la main, les dispositions asymétriques et primitives des papilles digitales, le pied plat, sont autant de malformations fréquemment notées.

(1) LANNOIS, *Archives d'anthropologie criminelle*, 1887.

Du côté des viscères, les plus fréquentes anomalies sont relevées au cerveau et au cervelet. Poids tantôt exagéré, tantôt au-dessous de la moyenne, égalité de poids des deux hémisphères tandis que chez les normaux il y a prédominance du poids de l'hémisphère gauche, anomalies multiples des circonvolutions. Au point de vue histologique, Roncoroni a signalé la diminution du nombre des cellules nerveuses et l'inversion des couches cellulaires dans la corticalité.

Pour le cervelet : hypertrophie du vermis qui répondrait au lobe médian cérébelleux des mammifères inférieurs.

II

Anomalies physiologiques.

Beaucoup de criminels sont gauchers, d'après Lombroso, et cette modification s'accompagnerait de la prédominance de la longueur de la main gauche, du médius gauche.

Le *pied préhensile* auquel Lombroso ajoute une si grande importance existerait dans 17 p. 100 des cas, 5 p. 100 seulement chez les normaux.

Le *strabisme*, le nystagmus latéral, l'inégalité pupillaire sont notés fréquemment. Les troubles de la sensibilité ont été minutieusement *étudiés*. La *sensibilité au tact et à la douleur* est nettement diminuée, les sensibilités organiques (odorat, ouïe, goût) sont diminuées, l'acuité visuelle accrue.

L'étude des *réflexes vaso-moteurs* a montré qu'ils étaient absents cinq fois sur dix-neuf cas et très amoindris dans tous les autres cas.

Les *réflexes tendineux* ont été signalés le plus souvent comme exagérés.

La *force musculaire* étudiée au dynamomètre a montré que la vigueur physique est plus développée à gauche. L'allure se caractériserait par ce mancinisme. Le pas fait du pied gauche serait plus long, la déviation du pied gauche plus considérable. Ajoutons à tout cela la longévité, la rapidité avec laquelle les criminels guérissent leurs blessures, les déviations de la nutrition étudiées par Ottolenghi (variations de l'urée et des phosphates) qu'ils ont de commun avec les épileptiques.

Au point de vue *psychique*, l'accord entre les observateurs est à peu près unanime. Nous avons exposé précédemment les résultats des travaux de Morel, de Lucas, de Despine, de Maudsley.

Les *troubles intellectuels* n'existent pour ainsi dire pas. Il n'y a aucune corrélation à établir entre les troubles de la sensibilité morale qui caractérisent le criminel et ceux de l'intelligence. Comme l'a fait

remarquer Morel, l'insensibilité morale peut accompagner une intelligence supérieure de même qu'elle peut être l'apanage du dégénéré inférieur ou de l'idiot.

Par quoi se caractérise cette insensibilité morale, c'est l'impossibilité de se rendre compte du juste et de l'injuste, et des droits qu'on peut revendiquer.

La cruauté habituelle de ces individus se remarque dès le jeune âge et se traduit même dans leurs jeux. Les actions mauvaises ne suscitent aucun remords. Ils racontent leurs crimes avec un cynisme surprenant, pas la moindre émotion, ni la moindre feinte, les détails sont accumulés pour satisfaire une vanité extraordinaire qui est le fond de leur caractère (1).

Ce sont de véritables idiots moraux, des anesthésiques du sens moral comme les appelle G. Ballet.

On a noté aussi la paresse physique et intellectuelle, le mépris de la mort et cependant le très petit nombre des suicides chez les criminels.

Ajoutons enfin les études faites sur les tatouages, les hiéroglyphes. sur l'argot des criminels, sur l'art et la littérature qui leur sont propres et dans lesquels on retrouve les principaux caractères psychiques que nous avons énumérés.

Il est donc évident, l'énumération précédente en est la preuve, que depuis trente ans, un nombre considérable de particularités physiques et physiologiques ont été étudiées chez les criminels. Le signalement primitif de Morel a été compliqué à plaisir et chaque année, nous lisons dans l'*Archivio di psychiatria, scienze penali e antropologia criminale*, un travail nouveau avec statistique à l'appui sur une malformation à ajouter au portrait du criminel.

En somme, les particularités psychiques semblent pour la plupart des observateurs être la caractéristique des criminels. Ce mal moral dont parlait Morel a été défini et précisé. L'insuffisance des moyens d'investigation relativement à l'anatomie fine du système nerveux ne permet pas encore, à l'heure actuelle, de fournir une base anatomique à cette déduction purement clinique. Les recherches de l'avenir nous fixeront certainement.

La discussion porte exclusivement sur l'interprétation des anomalies physiques dont nous avons fait une longue énumération. Tout le monde est d'accord pour admettre qu'on trouve fréquemment chez les criminels, particulièrement chez ceux dont l'hérédité pathologique est très lourde, des anomalies physiques.

(1) Voyez Dr P. Valette. thèse de Lyon, 1904 (*De l'érostratisme*).

Elles sont plus ou moins nombreuses sur le même sujet, mais aucune, à notre avis, n'est constante et n'autorise à conclure de sa présence à un état psychique déterminé, de même qu'en aliénation mentale la constatation des signes physiques, quel que soit leur nombre, leur accumulation sur le même individu ne permet de conclure à un état de dégénérescence mentale.

Lombroso et son école affirment cependant qu'on peut par l'examen physique, biologique et physiologique arriver au diagnostic des tendances criminelles. L'ensemble des signes physiques précédemment énumérés leur paraît suffisant pour faire du criminel un type anthropologique nettement déterminé. Ce type criminel représenterait dans notre société un état primitif, une régression de l'individu à l'état sauvage.

Leur démonstration est appuyée sur l'existence de malformations anatomiques qui ne pourraient être le fait que d'un processus régressif atavique.

Ainsi, l'existence de la fossette occipitale moyenne, de l'état de la grande envergure, du pied préhensile, du troisième trochanter du fémur et de toutes les analogies simiesques relevées dans un grand nombre de portraits anatomiques de criminels.

Ces malformations, ainsi expliquées, sont évidemment d'origine héréditaire, ancestrale, aussi Lombroso caractérise-t-il les individus ainsi stigmatisés du nom de criminel-né.

Nous croyons pour notre part, avec la plupart des médecins et anthropologistes, qu'une pareille fatalité organique n'existe pas (1). Aucun caractère absolument fixe et défini n'apparaît dans ce qu'on a appelé et défini « type criminel ». Il y a, nous le répétons, des criminels dont l'état psychique répond bien à l'insensibilité morale que nous avons décrite et qui n'ont aucun des stigmates physiques du type criminel. Il y a au contraire des individus à stigmates physiques très développés et qui n'ont aucunement l'état psychique des criminels. Aucune concordance n'est à établir entre ces deux ordres de faits.

Généralement, les criminels les plus tarés héréditairement portent une série de malformations physiques de même que les dégénérés au point de vue mental. Mais les altérations acquises des centres nerveux peuvent par un processus morbide déterminer de même chez les individus des tendances criminelles, témoins les affections syphilitiques du cerveau, les intoxications consécutives à l'alcoolisme chronique, à la fièvre typhoïde, etc.

(1) Voir Nœcke et Ladame : Chroniques allemandes, in *Archives d'anthropologie*, t. X et suivants ; Dallemagne : *Les Stigmates anatomiques de la criminalité*, Bibliothèque Leauté.

Dans tous ces cas la criminalité est le fait d'une dégénérescence acquise et les stigmates physiques font absolument défaut. Il peut en être de même des altérations congénitales des centres nerveux. Ces altérations ne comportent pas fatalement l'existence de stigmates concomitants.

Le Dr Étienne Rabaud (1), dans un travail récent, a bien mis au point cette question. Il fait remarquer que la notion des stigmates dérive simplement d'une fausse généralisation, résultant de l'observation de coïncidences arbitrairement considérées comme des corrélations.

D'après l'étude qu'il a entreprise, l'examen morphologique et l'étude anatomique d'une série de pseudencéphaliens lui a permis de s'assurer que chez ces fœtus dont le système nerveux est partiellement détruit ou complètement détruit, on ne rencontre le plus souvent aucune anomalie, aucune altération morbide concomitante.

D'ailleurs, l'intervention directe du système nerveux dans la genèse de ces prétendus stigmates ne pourrait se produire que fort tard au cours de l'ontogenèse. Elle ne pourrait guère se produire qu'après la naissance ou dans tous les cas que fort peu de temps avant, à une époque de la vie où l'état de développement des diverses parties du corps rend impossible la formation de la plupart des anomalies. Nous avons en effet toutes raisons de croire actuellement que le système nerveux n'a qu'une très faible action sur l'organisme en voie de croissance. Schaper a montré que l'ablation de l'encéphale ne modifie pas sensiblement la croissance générale du corps et plus particulièrement celle de la région céphalique des larves de batraciens anoures. Tout récemment Wintrebert (2) en supprimant l'innervation des membres tout à fait au début de la formation des ébauches chez les larves de *rana temporairia* a pu mettre en évidence ce fait que la suppression du système nerveux n'influait aucunement sur le développement ultérieur des parties. L'autonomie de la croissance persiste dans les phénomènes de la régénération.

Le Dr Rabaud conclut de l'ensemble de ces expériences et de ces observations que les anomalies ou les altérations congénitales, parfois observées chez les dégénérés, ne reconnaissent nullement pour origine l'action embryonnaire ou fœtale. Ces anomalies et altérations ne constituent point des symptômes médiats ou immédiats de la lésion congénitale de l'axe cérébro-spinal.

Après avoir montré qu'il ne s'agit pas davantage de corrélation

(1) *Les Stigmates anatomiques de la dégénérescence mentale* (Soc. d'anthropol. de Paris, 1904).

(2) *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1903.

biologique, il envisage l'hypothèse de l'atavisme d'après laquelle toutes ces anomalies ne sont autre chose que la reproduction de caractères ancestraux ; elles indiqueraient donc une évolution régressive à laquelle prend part l'organisme tout entier.

Mais ces phénoménes régressifs ne peuvent être assimilés à des phénomènes dégénératifs.

Tandis que la régression est un processus phylogénique consistant en la réduction graduelle d'une ébauche tant dans le nombre que dans la différenciation de ses éléments, mais n'impliquant en aucune façon l'altération de ces éléments, la dégénérescence est un processus pathologique purement individuel qui intéresse essentiellement l'intégrité même des plastides.

La dégénérescence se superpose parfois à la régression mais les deux processus restent tout à fait indépendants.

Cette réfutation de l'hypothèse de Lombroso, la dégénérescence d'origine atavique montrant l'homme criminel comme une résurrection dans notre état social de l'homme sauvage, n'est pas la seule à produire.

L'étude détaillée des antécédents héréditaires des criminels a permis d'établir l'existence de tares pathologiques des plus marquées. Or, ces tares pathologiques déterminent des phénomènes dégénératifs proprement dits. Dans les stigmates anatomiques de la criminalité nous en avons relevé un grand nombre, tels l'asymétrie faciale, les déformations de l'oreille qui sont les plus constantes. Les variations anatomiques qui seraient d'origine atavique sont au contraire trop inconstantes (ce sont des raretés) pour qu'on puisse généraliser ainsi leur interprétation. Tarde, dans un manifique ouvrage, *La Criminalité comparée*, a fourni un argument de grande valeur et réellement typique contre l'interprétation de Lombroso: « Les femmes, dit-il, présentent aussi avec le criminel de naissance des similitudes frappantes qui ne les empêchent pas d'être *quatre* fois moins portées au crime que les hommes, et je pourrais ajouter quatre fois plus portées au bien. Sur les soixante récompenses décernées en 1880 par la commission du prix Montyon, quarante-sept ont été méritées par des femmes. Elles sont plus prognathes que les hommes (Topinard); elles ont le crâne moins volumineux et le cerveau moins lourd, même à taille égale et leurs formes cérébrales ont quelque chose d'enfantin et d'embryonnaire; elles sont moins droitières et plus souvent gauchères ou ambidextres ; elles ont, s'il est permis de le leur dire, le pied plus plat et moins cambré; enfin, elles sont plus faibles des muscles et aussi complètement imberbes qu'abondamment chevelues. Autant de traits communs avec nos malfaiteurs. Ce n'est pas tout,

même imprévoyance en elles, même vanité, deux caractères que Ferri signale avec raison comme dominant chez le criminel ; en outre, même stérélité d'invention, même penchant à imiter, même mobilité d'esprit qui simule à tort l'imagination, même ténacité souple du vouloir étroit. Mais la femme en revanche est éminemment bonne et dévouée et cette seule différence suffirait à contrebalancer toutes les analogies qui précèdent. De plus, elle est attachée à la tradition familiale, respectueuse de l'opinion. En cela aussi, elle s'écarte profondément du criminel malgré quelques superstitions parfois survivantes chez celui-ci et en cela, au contraire, elle se rapproche du sauvage, du bon sauvage auquel en effet elle ressemble bien plus que ne lui ressemble le criminel. Nous ne devons pas en être surpris, ayant appris des naturalistes à quel point le moule antique de la race est toujours fidèlement gardé par le sexe féminin et sachant d'ailleurs que la civilisation est chose essentiellement masculine par ses causes et ses résultats. Par ses causes puisque les inventions dont elle se compose ont à peu près toutes pour auteurs des hommes, par ses résultats puisqu'elle a visiblement pour effet d'accroître au profit de l'homme la distance des deux sexes. Si donc nous voulons nous faire une idée de nos premiers pères, c'est la femme et non le meurtrier ou le voleur d'habitude qu'il nous faut regarder. En elle comme en un miroir vague et embellissant, mais pas trop infidèle peut-êre, nous retrouvons l'image passionnée et vive, inquiétante et gracieuse, dangereuse et naïve de la primitive humanité. Mais précisément ce qui fait son charme et même son innocence, ce qu'elle a de meilleur, moralement, n'est-ce pas ce goût de sauvageon qui persiste en elle en dépit de toute culture, après tous les brevets de capacité simples ou supérieurs ? Ne nous pressons donc pas trop de décider sans plus ample examen que nos crimes nous viennent de nos aïeux et que nos vertus seules nous appartiennent. »

Les travaux de l'école belge avec Héger et Dallemagne, de Benedikt à Vienne, de Corre et de Manouvrier en France sont des réfutations du type criminel de Lombroso. Nous ne pouvons insister sur ces publications cependant très importantes.

M. Garofalo a abandonné aussi la conception du type criminel de Lombroso, envisagé comme un signalement extérieur qui parmi la masse de la population permette de distinguer les criminels. Avec les médecins et les biologistes précurseurs de Lombroso, il ne considère que l'anomalie psychique, déterminant une absence de sens moral chez le criminel. Elle le différencie nettement de la généralité des hommes.

Nous pouvons maintenant préciser les données certaines et indiscutables fournies par l'anthropologie criminelle :

1° La démonstration de l'hérédité du crime ;

2° L'hérédité pathologique très lourde qu'on retrouve chez la plupart des criminels ;

3° L'existence de malformations anatomiques très fréquentes et d'anomalies physiologiques. Mais aucune de ces malformations n'a une constance suffisante pour permettre de reconnaître un type criminel ;

4° Les troubles de la sensibilité morale caractérisés par l'impossibilité de se rendre compte du bien et du mal ; l'impulsivité et la cruauté ; l'absence de remords ; l'imprévoyance et la vanité ;

5° L'état intellectuel variable, généralement inférieur à la moyenne mais souvent très affiné, très développé.

Il nous resterait maintenant à indiquer les causes sociales qui agissent sur cet être exceptionnel pour le pousser dans la voie du crime. L'influence du milieu, de la température, des saisons, de tous les phénomènes cosmiques, l'influence de l'imitation, de la suggestion ont fait l'objet de nombreux travaux, particulièrement en France. Nous n'y insisterons pas, nous aurons certainement, au cours de ces revues annuelles, l'occasion d'y revenir et de préciser tous ces points qui sont bien connus.

Nous avons essayé cette année d'énumérer les faits observés par les nombreux auteurs qui ont étudié l'homme criminel. Nous avons indiqué la part considérable réservée aux interprétations. Nous avons stipulé très nettement les résultats qui nous paraissaient indiscutables.

Nous ne possédons encore aucune donnée certaine qui nous permette de diagnostiquer les tendances criminelles.

Ce sera l'œuvre de l'avenir de déterminer les causes anatomiques de ces perturbations morales.

Quoi qu'il en soit de l'opinion de la plupart des médecins qui ont vécu avec les criminels, les juges sont loin de partager leur avis.

En essayant de poser simplement et aussi clairement que possible la question nous espérons que beaucoup de personnes étrangères aux études anthropologiques et médicales pourront se pénétrer des résultats acquis et s'intéresser à la criminalité, ce grand problème de pathologie sociale.